



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2021-027

PUBLIÉ LE 31 MARS 2021

Sommaire

préfecture / Service coordination des politiques publiques

- 16-2021-03-31-00004 - Arrêté fixant la liste des agents composant la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente (4 pages) Page 3
- 16-2021-03-31-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Anthony MONTAGNE, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la population de la Charente (3 pages) Page 8
- 16-2021-03-31-00002 - Délégation donnant délégation de signature à M. Anthony MONTAGNE, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente (8 pages) Page 12

préfecture

16-2021-03-31-00004

Arrêté fixant la liste des agents composant la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente

ARRÊTÉ n° 16-2021-03-31-00004

fixant la liste des agents composant la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions, et ses décrets d'application ;
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;
- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, notamment son article 1 ;
- Vu** Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État ;
- Vu** le décret nommant Mme Magali DEBATTE, préfète de la Charente ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 22 mars 2021, nommant M. Anthony MONTAGNE directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, notamment son article 25 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 16-2021-03-30-0001 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente :

ARRÊTE

Article 1^{er}: Les agents listés en annexe du présent arrêté sont affectés au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente (DDETSPP) à compter du 1^{er} avril 2021.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète de la Charente ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de la Charente et le directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Charente, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État de la préfecture de la Charente.

Angoulême, le 31 MARS 2021

La préfète

Magali DEBATTE

Annexe :

Liste des agents composant la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations à compter du 1^{er} avril 2021

NOM	Prénom	Corps d'origine	Administration d'origine
ANNONIER	Monique	Contrôleur du travail	UD-DIRECCTE 16
AUGIER	Arleyne	Inspecteur du travail	UD-DIRECCTE 16
AUSSEMS	Xavier	Vétérinaire contractuel	DDCSPP 16
BALUTEAU	Hélène	Secrétaire administratif	UD-DIRECCTE 16
BARBANNEAU	Nadine	Adjoint Administratif	UD-DIRECCTE 16
BIANCHI	Cyrille	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
BLANCA	Audrey	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
BONNEAU	Deborah	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
BONNEAU	Romain	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
BOURGOIN	Nathalie	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
BRILLI	Marion	Vétérinaire contractuel	DDCSPP 16
BRIS	Mireille	Inspecteur CCRF	DDCSPP 16
BRUN	Nicole	Contrôleur du travail	UD-DIRECCTE 16
CARLUS	Bruno	Vétérinaire contractuel	DDCSPP 16
CASEROTTO	Léa	Inspecteur du travail	UD-DIRECCTE 16
CAVIGNAC	Hélène	Assistante de service social fr l'État	DDCSPP 16
CEJUDO	Benoît	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
CHABOT	Jacques	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
CHANSON	Alban	Inspecteur du travail	UD-DIRECCTE 16
CHARRIER	Annette	Inspecteur CCRF	DDCSPP 16
CHARRIER	Nadine	Secrétaire administratif	UD-DIRECCTE 16
CHERBEIX	Jean-François	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
COUDOUY	Laurence	Inspecteur Santé Publique Vétérinaire	DDCSPP 16
CRACCO	Agnès	Secrétaire administratif	DDCSPP 16
DE CHALUS	Maurine	Agent contractuel	UD-DIRECCTE 16
DELMAS	Pascale	Inspecteur du travail	UD-DIRECCTE 16
DHALLUIN	Véronique	Attaché de l'administration d'État	DDCSPP 16
DIEUDONNE	Emilie	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
DUMONTET	Véronique	Secrétaire administratif	DDCSPP 16
DZIEDZIC	Sandrine	Inspecteur du travail	UD-DIRECCTE 16
FERCOQ	Florence	Adjoint Administratif	DDCSPP 16
FLAMENT	Clémence	Inspecteur CCRF	DDCSPP 16
FONTENEAU	Josiane	Adjoint Administratif	UD-DIRECCTE 16
FOURGEAUD	Céline	Secrétaire administratif	DDCSPP 16
GEAY	Nicole	Secrétaire administratif	DDCSPP 16
GILGERT	Harmonie	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
GONDEAU	Stéphanie	Contrôleur CCRF	DDCSPP 16
HARDOUIN	Marie	Inspecteur CCRF	DDCSPP 16
HERESON	Nadine	Contrôleur CCRF	DDCSPP 16
HUGONNENC	Nathalie	Attaché d'administration	DDCSPP 16
JALABERT	Odile	Secrétaire administratif	DDCSPP 16
LABROUX	Dominique	Adjoint Administratif	UD-DIRECCTE 16
LAHILLE	Hélène	Ingénieur de l'Industrie et des Mines	DDCSPP 16
LAJUS	Mariette	Inspecteur CCRF	DDCSPP 16
LAPOUZE	Virginie	Adjoint Administratif	DDCSPP 16 (mis à disposition du CD MDPH)
LATAPIE	Sophie	Vétérinaire contractuel	DDCSPP 16
LAURAIN	Delphine	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
LEDUC	Cécile	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
LEFEBVRE	Jacqueline	Inspecteur CCRF	DDCSPP 16

LINKE	Laurent	Attaché de l'administration d'État	UD-DIRECCTE 16
LINTHOUT	Philip	Vétérinaire contractuel	DDCSPP 16
LOPEZ	Alexis	Vétérinaire contractuel	DDCSPP 16
LOUINEAU	Jean-Michel	Attaché de l'administration d'État	UD-DIRECCTE 16
MAGNANT	Florence	Attaché de l'administration d'État	UD-DIRECCTE 16
MALECOT	Fabrice	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
MARBOUTIN	Guillaume	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
MARIN	Catherine	Attaché de l'administration d'État	UD-DIRECCTE 16
MATHEY	Martine	Secrétaire administratif	DDCSPP 16
MELARD	Sophie	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
MICHEAU	Violaine	Vétérinaire contractuel	DDCSPP 16
MONJO	Elisabeth	Contrôleur du travail	UD-DIRECCTE 16
MONTAGNE	Anthony	Ingénieur génie sanitaire	DDCSPP 16
MORANGE	Sylvie	Secrétaire administratif	UD-DIRECCTE 16
MORELET	Bruno	Inspecteur du travail	UD-DIRECCTE 16
MOUSNIER	Murielle	Inspecteur du travail	UD-DIRECCTE 16
OLIVIER	Hélène	Adjoint Administratif	UD-DIRECCTE 16
PERROT	Pascal	Inspecteur de l'Action Sanitaire et Sociale	DDCSPP 16
PINNA	Béatrice	Inspecteur du travail	UD-DIRECCTE 16
POCHARD-PLOUHINEC	Mireille	Inspecteur du travail	UD-DIRECCTE 16
POUPIN	Josette	Adjoint Administratif	UD-DIRECCTE 16
PUTIER	Mathilde	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
RAUD	Sylvie	Inspecteur du travail	UD-DIRECCTE 16
RENAILLER	Jane-Marie	Inspecteur du travail	UD-DIRECCTE 16
RENOUX	Karine	Adjoint administratif	DDCSPP 16
RIPPE	Pascal	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
RODOMOND	Nathalie	Adjoint Administratif	UD-DIRECCTE 16
ROUSSELY	Pascale	Inspecteur du travail	UD-DIRECCTE 16
ROZEC	Jean-Marc	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
SAMADET	Delphine	Vétérinaire contractuel	DDCSPP 16
SARDIN	Nathalie	Inspecteur du travail	UD-DIRECCTE 16
SCHMITTER	Laurence	Adjoint technique	DDCSPP 16
SEIGNOUR	Chantal	Inspecteur CCRF	DDCSPP 16
SEREX	Bryan's	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
TALLON	Marie-France	Adjoint administratif	DDCSPP 16
TARDIEUX	Karen	Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture	DDCSPP 16
TAVERNIER	Laurianne	Inspecteur Santé Publique Vétérinaire	DDCSPP 16
THAMAIN	Evelyne	Adjoint Administratif	UD-DIRECCTE 16
TISSEUIL	Marie-Françoise	Adjoint Administratif	UD-DIRECCTE 16 (mis à disposition CD MDPH)
VERA	Angela	Vétérinaire contractuel	DDCSPP 16
VIEL	Marc	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement	DDCSPP 16
VIROULAUD	Annick	Adjoint Administratif	UD-DIRECCTE 16

préfecture

16-2021-03-31-00003

Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Anthony MONTAGNE, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la population de la Charente

ARRÊTÉ n° 16-2021-03-31-00003
**portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à
M. Anthony MONTAGNE, directeur de la direction départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente**

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020, nommant Mme Magali DEBATTE, préfète de la Charente ;
- Vu** l'arrêté du 15 décembre 2020, portant nomination de Mme Solenne BLONDIAUX, directrice du secrétariat général commun départemental de la Charente ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 22 mars 2021, nommant M. Anthony MONTAGNE directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ;
- Vu** l'arrêté du 19 août 2020, portant organisation du secrétariat général commun de la Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-2021-03-30-0001 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Anthony MONTAGNE, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente, de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État relevant des programmes budgétaires ci-après :

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

- BOP 206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation.

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales :

- BOP 135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat.

- BOP 177 – Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables.

Ministère de l'économie, des finances et de la relance :

- BOP 134 – Développement des entreprises et régulations.

Ministère de l'intérieur :

- BOP 104 – Intégration et accès à la nationalité française.

- BOP 303 – Immigration et asile.

Ministère des solidarités et de la santé :

- BOP 157 – Handicap et dépendance.

- BOP 183 – Protection maladie.

- BOP 304 – Inclusion sociale et protection des personnes.

Ministère de la Transition écologique :

- BOP 181 – Prévention des risques.

Article 2 : La délégation prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes.

Article 3 : Demeurent réservés à ma signature :

- Les ordres de réquisition du comptable public.

- La décision de ne pas suivre un avis défavorable du contrôleur financier des dépenses déconcentrées en matière d'engagement des dépenses.

- La signature des conventions passées avec le département, les communes et leurs établissements publics en application de l'article 59 du décret n°2004374 du 29 avril 2004 susvisé.

- Les marchés publics dont le montant excède 100 000 € HT.

- Pour les programmes 157, 177, 183, 303 et 304, les dépenses, imputées sur les titres 3, 5 et 6, dont le montant est supérieur à 90 000 €.

- Pour le programme 206, les dépenses imputées sur les titres 3 et 5, dont le montant est supérieur à 200 000 €.

Article 4 : Un compte-rendu d'utilisation des crédits par nature d'opération pour l'exercice budgétaire me sera adressé trimestriellement. Tout projet de modification substantielle de la programmation initiale des crédits pour l'exercice budgétaire me sera communiqué.

Article 5 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, M. Anthony MONTAGNE, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Charente, peut, sous sa responsabilité, déléguer la signature qui lui est accordée pour les matières énumérées à l'article 2 du présent arrêté, aux agents placés sous son autorité dans la limite des attributions qui leur sont confiées.

Cette subdélégation fera l'objet d'un arrêté spécifique qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente et une copie me sera adressée ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques.

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture de la Charente et le directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Charente, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État de la préfecture de la Charente et dont une copie sera adressée au directeur départemental des finances publiques.

Angoulême, le 31 MARS 2021

La préfète

Magali DEBATTE

préfecture

16-2021-03-31-00002

Délégation donnant délégation de signature à M.
Anthony MONTAGNE, directeur de la direction
départementale de l'emploi, du travail, des
solidarités et de la protection des populations de
la Charente

ARRÊTÉ n° 16-2021-03-31-00002
donnant délégation de signature à M. Anthony MONTAGNE
directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations de la Charente

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le code de la sécurité sociale ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- Vu** le code de commerce ;
- Vu** le code de la consommation ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** le code du travail ;
- Vu** le code pénal ;
- Vu** le code de procédure pénale ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code du tourisme ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions, et ses décrets d'application ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;
- Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

- Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;
- Vu** le décret n° 2004 - 374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019, relatif aux emplois de direction de l'État, notamment le chapitre III du titre II ;
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015, portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2020-1545 du 09 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020, nommant Mme Magali DEBATTE, préfète de la Charente ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté du 15 décembre 2020, portant nomination de Mme Solenne BLONDIAUX, directrice du secrétariat général commun départemental de la Charente ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 22 mars 2021, nommant M. Anthony MONTAGNE directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ;
- Vu** l'arrêté du 19 août 2020, portant organisation du secrétariat général commun de la Charente ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 16-2021-03-30-0001 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, à compter du 1^{er} avril 2021, à M. Anthony MONTAGNE, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente, à l'effet de signer, en articulation avec les compétences exercées par le secrétariat général commun de la Charente les actes décisionnaires qui se rattachent à l'exercice de son autorité hiérarchique à l'égard des agents placés sous son autorité, et en particulier les recrutements, les promotions et les avancements.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à compter du 1^{er} avril 2021, à M. Anthony MONTAGNE, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, tous actes, à l'exception des actes pris pour des actions entrant dans le champ de l'inspection de la législation du travail, dans les matières énumérées ci-après :

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les décisions relatives au fonctionnement et à l'organisation de ses services, notamment :

- Tous actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la direction sur laquelle il a autorité.
- Tous congés et autorisations d'absence prévus par les textes.

- Ordres de mission, de stage et autorisations de circuler avec un véhicule personnel pour les besoins du service aux agents placés sous son autorité, conformément aux dispositions du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.
- Commissionnement et habilitation des agents selon les dispositions des codes en vigueur.
- Cartes professionnelles, à l'exception de celles qui permettent d'exercer des contrôles à l'extérieur du département.
- Commandes et gestion des matériels, équipements, fournitures et prestations de service.

II – COHÉSION SOCIALE

1) Politiques sociales de l'hébergement et du logement :

a) Hébergement

- Mesures d'aides sociales en matière de logement, d'hébergement et de réinsertion prévues à l'article R. 345 du code de l'action sociale et des familles.
- Admission et renouvellement d'admission dans les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.
- Tous actes relatifs au contrôle et à l'inspection des établissements et des services sociaux visés au 8°, 10° et 13° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CHRS, FJT, CADA).
- Signature des conventions État / opérateurs de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion.
- Conventions et avenants sur l'allocation logement à titre temporaire (ALT).
- Délivrance des agréments aux organismes qui exercent les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnés au 2° de l'article L. 365-1 du code de la construction et de l'habitation, délivrance des agréments aux organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative et de gestion sociale mentionnés au 3° de l'article L. 365-1 du code de la construction et de l'habitation.
- Instruction des autorisations et de leur renouvellement pour la création et/ou la transformation des établissements et des services sociaux visés aux 8°, 10° et 13° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CHRS, FJT, CADA).
- Proposition de recettes et de dépenses, de dotation globale, dans le cadre de la procédure contradictoire pour les établissements et services relevant de l'aide sociale de l'État ; les prévisions annuelles de recettes et de dépenses d'exploitation et leur révision, les opérations d'investissement ayant une incidence financière sur le budget d'exploitation à la charge de l'État.
- Demande d'asile : préparation des actes de gestion prévus à l'article 2 de la convention de délégation de gestion au titre de la tarification des prestations des centres d'accueil de demandeurs d'asile, inspection des centres d'accueil de demandeurs d'asile et bénéficiaires de protection internationale (CADA, CPH).

b) Logement

- Tous actes liés à la gestion de réservation de logements locatifs sociaux (contingent préfectoral).
- Secrétariat de la commission de médiation du droit au logement opposable (DALO) ; instruction et suivi des dossiers ; désignation des bailleurs chargés du logement des personnes reconnues prioritaires, à l'exception de l'attribution d'office du logement de refus du bailleur.
- Signature et transmission du procès-verbal de la réunion visant à répartir, entre les associations concernées, les personnes reconnues prioritaires par la commission de médiation, pour un accueil dans une structure d'hébergement, un logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale.
- Signature des lettres de notification aux personnes concernées, d'une offre d'orientation vers une structure d'hébergement, un logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale et ayant refusé la proposition du préfet.
- Désignation des ménages prioritaires dans le cadre des dispositifs de sous-location financés par l'Etat.
- Délivrance des actes relatifs au secrétariat de la sous-commission de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX).
- Tous les actes de gestion des dossiers de prévention des expulsions locatives.
- Tous les actes de gestion relatifs au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
- Tous les actes liés à la gestion du Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL).

7-9 rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

3/8

2) Protection des personnes vulnérables

a) Protection juridique des majeurs

- Instruction des autorisations et de leur renouvellement pour la création et/ou la transformation des établissements et des services sociaux visés aux 14° et 15° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (Services MJPM et DPF).
- Agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, personnes physiques : secrétariat de la commission départementale d'agrément. Tous actes de gestion relatifs à la procédure d'agrément : avis d'appel à candidat, recevabilité des dossiers, arrêté de classement des candidatures ...
- Récépissé de déclaration des préposés d'établissement.
- Tous actes relatifs au contrôle et à l'inspection des établissements et des services sociaux visés aux 14° et 15° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (Services MJPM et DPF) et des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, personnes physiques.
- Préparation des actes de gestion prévus à l'article 1 de la convention de délégation de gestion relative à la tarification et au suivi des établissements ou services mentionnés aux 14° et 15° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Conventions signées avec les mandataires privés relatives à la protection juridique des majeurs.
- Gestion de la liste départementale.

b) Interventions en faveur de la protection de l'enfance

- Exercice de la tutelle des pupilles de l'État.
- Secrétariat du conseil de famille.
- Établissement de tous les actes d'administration des deniers pupillaires.
- Secrétariat de la commission consultative chargée de l'examen des demandes d'autorisation d'emploi de mineurs dans les spectacles ou comme mannequins (commission « Enfants du spectacle »).
- Décision d'autorisation sur avis conforme de la commission consultative de l'emploi d'enfants de moins de 16 ans.

c) Insertion des personnes handicapées

- Délivrance des cartes de stationnement pour les véhicules de transport collectif des personnes handicapées.
- Enregistrement des séjours de vacances adaptées organisés pour adultes handicapés ; recueil d'informations et inspection des séjours.
- Tous les actes et décisions individuelles relatifs :
 - à la participation aux différentes commissions au GIP MDPH et à la DDT.
 - au contentieux des décisions de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) relevant de la maison départementale des personnes handicapées.
 - à la délégation de crédits destinés au financement du fonds de compensation du handicap.

d) Aide sociale de l'État

- Décisions de prise en charge au titre de l'aide sociale pour les personnes sans domicile de secours.
- Inscriptions hypothécaires et radiations.
- Mise en œuvre de recouvrements au profit de l'État.
- Actes liés à l'application de l'article 1 du décret n° 2007-398 du 23 mars 2007 instituant des secours exceptionnels au bénéfice des personnes reconnues rapatriées pour la protection du toit familial.

e) Agrément des organismes en matière d'élection de domicile des personnes sans domicile stable

f) Gens du voyage

- Conventions d'attribution d'aide à la gestion versée aux collectivités et organismes gérant des aires d'accueil de gens du voyage.
- Conventions pour l'accompagnement social des gens du voyage.

g) Intégration des étrangers primo-arrivants

- Secrétariat de la commission départementale d'intégration des étrangers primo-arrivants.

3) Prévention et lutte contre la pauvreté

- Secrétariat de la commission départementale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- Correspondances relatives à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

4) Comité médical et commission de réforme

- Les décisions individuelles prises dans le cadre du comité médical et de la commission de réforme.
- La mise à jour de la liste des médecins agréés de la Charente, de la liste des médecins membres du comité médical et des membres de la commission de réforme.

5) Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité

- Tous les documents et correspondances liés à l'activité de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité et notamment les avis sur les demandes de subventions.

6) Procédure d'autorisation des établissements et services sociaux

- Calendrier annuel des appels à projets dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux visés aux 4°, 8°, 10°, 14° et 15° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Secrétariat de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social sous compétence de l'État (article R. 313-1 du code de l'action sociale et des familles).
- Présidence et désignation des instructeurs.
- Avis de classement des appels à projet.

III – PROTECTION DES POPULATIONS

1) Alimentation et services vétérinaires

a) Sécurité sanitaire des aliments

- Proposition de transaction pénale.
- Attribution, refus, suspension retrait des agréments ou autorisations aux établissements préparant, traitant, transformant, manipulant ou entreposant des denrées animales ou d'origine animale destinées à la consommation humaine.
- Délivrance, refus, suspension et retrait d'attestations, d'autorisations, dérogations, enregistrements d'établissements.
- Consignation, retrait, rappel ou destruction d'animaux vivants, de produits animaux ou de produits d'origine animale.
- Fermeture de tout ou partie d'établissements en situation d'urgence ou arrêt d'une ou de plusieurs de ses activités en cas de nécessité lorsqu'ils présentent ou sont susceptibles de présenter un danger pour la sécurité publique ou la sécurité des consommateurs.
- Attribution annuelle de la catégorie des abattoirs ou de leurs chaînes d'abattage et des ateliers de traitement du gibier sauvage.
- Notification à l'exploitant de l'abattoir ou de l'atelier de traitement de la décision de classement.
- Reconnaissance des centres de test (contrôle des engins sous température dirigée).

b) Santé animale

- Identification animale : restriction partielle ou totale des mouvements d'entrée et de sortie des animaux de l'exploitation.
- Proposition de transaction pénale.
- Mesures en cas de maladie réglementée.
- Agréments des négociants et centres de rassemblement.
- Estimation des animaux abattus sur ordre de l'administration.
- Contrôle sanitaire des reproducteurs, des centres d'insémination artificielle ou de transplantation embryonnaire et de la monte publique.

c) Alimentation animale

- Proposition de transaction pénale.
- Enregistrement et agrément des établissements de l'alimentation animale.

7-9 rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

d) Élimination des cadavres, des déchets et des sous-produits

- Proposition de transaction pénale.
- Toutes décisions relatives à l'enlèvement et à la destruction de cadavres d'animaux en dehors des cas prévus par le marché national, ainsi qu'à l'agrément et l'autorisation (autorisation, refus et retrait) des établissements détenant, éliminant et valorisant les sous-produits non destinés à la consommation humaine.
- Les actes relatifs à l'autorisation de détention de matériels à risques spécifiés.

e) Bien-être et protection des animaux

- Proposition de transaction pénale.
- Protection animale des animaux domestiques et sauvages.
- Délivrance, refus, suspension et retrait des certificats de capacité destinés à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques.
- Délivrance, suspension ou retrait de l'autorisation à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux lors de leur mise à mort.
- Délivrance, suspension ou retrait du certificat de compétence « protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort ».

f) Fabrication, distribution et utilisation de médicaments vétérinaires

- Fabrication d'aliments médicamenteux à la ferme.
- Actes relatifs à l'inspection d'établissements détenant et délivrant des médicaments vétérinaires.

g) Contrôle des échanges intracommunautaires

- Proposition de transaction pénale.
- Agrément des opérateurs et de leurs installations.

h) Contrôle de l'exercice du mandat sanitaire et de la profession vétérinaire

- Arrêté préfectoral habilitant un vétérinaire sanitaire en vue d'exécuter les actes de prophylaxie collective des maladies des animaux.
- Arrêté préfectoral mandatant un vétérinaire pour qu'il participe à l'exécution d'opérations de police sanitaire, à des contrôles officiels ou à la délivrance des certifications officielles, ou à des contrôles ou expertises en matière de protection animale.
- Plainte par le préfet contre un vétérinaire ou une société de vétérinaires auprès du conseil régional de l'ordre des vétérinaires.

i) Sécurité publique chiens dangereux

- Désignation d'un vétérinaire (avis préalable à une euthanasie).
- Agrément des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens susceptibles d'être dangereux et arrêté préfectoral en établissant la liste départementale.

2) Concurrence, consommation et répression des fraudes

a) En matière de protection économique du consommateur

- Les actes relatifs à la loyauté des transactions.
- Les actes relatifs à la réglementation des pratiques commerciales.
- Les actes relatifs au contrôle des prestations des praticiens de santé, notamment en matière d'affichage des honoraires.

b) En matière de conformité et sécurité des produits et des prestations de services

- Actes relatifs à la conformité, la qualité et la sécurité des produits, notamment :
 - Fermeture de tout ou partie d'un établissement, arrêté d'activité(s).
 - Suspension de mise sur le marché, retrait, rappel ou destruction de produits non conformes ou susceptibles de présenter un danger pour la santé publique ou la sécurité des consommateurs.
 - Utilisation à d'autres fins, réexportation ou destruction de marchandises dont la mise en conformité n'est pas possible.
 - Injonction de contrôle, suspension de mise sur le marché de produits en l'attente de contrôle, consignation de la somme correspondant au coût de contrôle ou réalisation d'office de contrôle de produits en lieu et place du responsable.

- Injonction en matière d'information prévue par le code de la consommation.
 - **Suspension de mise sur le marché ou retrait de produit non autorisé, enregistré ou déclaré.**
 - Amendes administratives (remboursement de frais d'analyses ou essai concluant à la non-conformité d'un produit).
- Actes relatifs à la conformité, la qualité et la sécurité des prestations de services notamment :
- Suspension de prestation de service non conforme, en cas de danger grave ou immédiat.
 - Suspension de prestation de service, prise des mesures d'urgence, en cas de danger grave ou immédiat.
 - Récépissé de déclaration/cession/destruction d'appareil de bronzage.

c) En matière d'association de consommateurs

- Actes relatifs à l'agrément des associations locales de consommateurs.

3) Environnement

a) Protection de la faune sauvage captive

- Actes relatifs aux autorisations de transport des spécimens d'espèces protégées à destination des personnes bénéficiant d'une autorisation préfectorale de détention.
- Actes relatifs aux activités liées aux animaux d'espèces non domestiques soumises à autorisation, à l'exclusion des décisions faisant suite à avis d'une décision départementale.
- Actes relatifs aux certificats de capacité pour la détention d'animaux d'espèces non domestiques.

b) En matière d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, dans le domaine de compétence confiée à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

- Actes relatifs à l'inspection d'installations classées, à l'exception des décisions relatives aux autorisations ou aux fermetures d'installations classées, ainsi que tous actes ou décisions nécessaires à la mise en œuvre de l'enquête publique.

IV – EMPLOI ET ENTREPRISES

Ensemble des décisions, actes administratifs et correspondances relatifs aux compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises.

Article 3 : Sont exclus de la délégation conférée à l'article 2 du présent arrêté les actes et documents suivants :

En tous domaines :

- Les correspondances adressées aux ministres et anciens ministres, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et départementaux et au préfet de région, sauf en ce qui concerne des données factuelles, documentaires, informations ou statistiques.
- Les actes à portée réglementaire.
- Les décisions ou arrêtés préfectoraux fixant la composition des commissions départementales prévues par la réglementation relative au champ de compétence de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.
- Les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents.
- Les instructions ou circulaires adressées aux collectivités.
- Les réponses aux recours administratifs.
- Les requêtes introductives d'instance, déferés, mémoires en réponse, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.
- Pour les programmes 157, 177, 183, 303 et 304, les dépenses, imputées sur les titres 3, 5 et 6, dont le montant est supérieur à 90 000 €.

- Pour le programme 206, les dépenses imputées sur les titres 3 et 5, dont le montant est supérieur à 200 000 €.

Pour les établissements et services relevant du code de l'action sociale et des familles :

- Les autorisations de création ou d'extension des établissements et services sociaux relevant de la compétence préfectorale.
- Les décisions de fermeture relevant des dispositions de l'article L. 331-5 du code de l'action sociale et des familles.
- La fixation des dotations globales et la tarification des établissements et services sociaux relevant de la compétence préfectorale.

Dans le domaine du logement social :

- Les décisions relatives à l'octroi de la force publique dans le cadre des procédures d'expulsion locative.

Article 4 : Demeurent également réservés à ma signature les marchés publics dont le montant est supérieur à 100 000 € HT.

Article 5 : M. Anthony MONTAGNE, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente, est habilité, à présenter les observations orales de l'État devant les juridictions administratives et judiciaires à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'État.

Article 6 : M. Anthony MONTAGNE, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente, peut, sous sa responsabilité, déléguer la signature qui lui est accordée pour les matières énumérées à l'article premier du présent arrêté, aux agents placés sous son autorité dans la limite des attributions qui leur sont confiées. Cet arrêté de subdélégation sera pris au nom de la préfète de la Charente et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente. Une copie me sera adressée.

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture de la Charente et le directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État de la préfecture de la Charente.

Angoulême, le 31 MARS 2021
La préfète
Magali DESAUTE